



PV - conducteur non propriétaire voiture

Par **AMIKAL**, le **23/11/2015 à 16:33**

Bonjour, rnJ'ai emprunté la voiture de mon fils pour faire une course. (mon fils habitant loin de la maison pour ses études, je devais la faire rouler un peu). rnJ'ai été flashée pour un excès de vitesse de 1 km heure au dessus de la limite de 90 km/h. (verdict 1 point de retrait). rnJ'ai donc naturellement demandé à mon fils de me "dénoncer" sur le papier qui accompagnait le PV, il n'a donc pas payé le PV, il a indiqué mon nom, et a envoyé le tout en recommandé. rnCela fait un mois et demi de cela. Et je n'ai toujours rien reçu à la maison ... rnEst-ce à dire, que c'est en cours ? rnQue c'est classé ? rnCombien de temps cela prend ? rnJe souhaiterais régulariser cette histoire afin que mon fils ne soit pas inquiété de mon étourderie. rnMerci pour votre réponse.

Par **le semaphore**, le **23/11/2015 à 17:16**

Bonjour rnUn mois et demi , il y a soucis . rnAs t'il rempli correctement le formulaire , notamment en renseignant votre numéro de permis, votre adresse et en joignant l'original de l'avis ? rnDonnez moi le numéro de contravention que j'aille voir .

Par **AMIKAL**, le **23/11/2015 à 18:16**

Bonjour , le Sémaphore, rnMerci pour votre aide. rnOui, le formulaire a été bien rempli, avec mon numéro de permis et mon adresse. rnLe n° de la contravention est : xxxxxxxxxxxx rnMerci par avance pour votre retour.

Par **le semaphore**, le **23/11/2015 à 18:54**

Bonjour
Je vois que c'est un classe 3 qui est passée en forfaitaire ce 19 novembre (avis du 15/10/2015)
Le 19 décembre elle passera en majorée .
votre courrier n'a pas été pris en compte.
Refaites la contestation par internet puis par correspondance en LRAR , formulaire case 2 remplit soigneusement ce qui vous permet en outre d'expliquer le retard de requête en exonération et l'impossibilité de joindre l'avis original celui-ci ayant été inclus dans le premier courrier non reçu .
joindre copie du précédent courrier et du dépôt recommandé, copie de l'avis, formulaire de contestation remplit par internet ou à la main , lettre explicative du retard
OMP CA VITESSE
CS41101
35911 RENNES CEDEX9
Attention la requête est faite par le titulaire du CI, pas par le conducteur qui sera désigné.
Si bonne réception la présente amende forfaitaire sera annulée et un nouvel avis sera envoyé en minoré a votre nom
<https://www.antai.gouv.fr/maintenance.html>

Par **Tisuisse**, le **24/11/2015 à 07:26**

Bonjour,
Le véritable conducteur ayant été dénoncé, l'avis de contravention adressé au titulaire de la carte grise a dû être annulé et un autre sera réémis au nom du réel conducteur. De ce fait, les délais repartent à zéro à compter de la date de réémission du nouvel avis de contravention.
Voir le dossier : contester un avis de contravention.

Par **AMIKAL**, le **24/11/2015 à 09:02**

Bonjour,
Merci pour vos informations.
J'ai un déplacement prévu en Bretagne dans quelques jours. Est-il possible de se rendre sur place pour régler le problème ? Et quelle est l'adresse où il faut se rendre ?
Merci encore pour vos réponses.

Par **le semaphore**, le **24/11/2015 à 10:31**

Bonjour
[citation]J'ai un déplacement prévu en Bretagne dans quelques jours. Est-il possible de se rendre sur place pour régler le problème ? Et quelle est l'adresse où il faut se rendre ?
Merci encore pour vos réponses.
[/citation]
Non, interdit au public
Faites votre courrier aujourd'hui , il sera irrecevable le 29 novembre (529-2, et 529-1 du CPP)

Par **AMIKAL**, le **24/11/2015 à 11:42**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
Le courrier en recommandé partira aujourd'hui.